République française
DEPARTEMENT
DU RHONE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 26 Juin 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 20 Juin 2025

L'an deux mil vingt- cinq et vingt six juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL
Étaient absents : Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Virginie BLUM
Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN
Date de convocation : 20 Juin 2025

D/2025-075
Objet de la délibération : Modification des Tarifs appliqués au service Périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026

Madame la Maire présente la proposition de tarifs à fixer pour le service périscolaire, à partir de la rentrée 2025. Elle expose qu'une augmentation de 2% est proposée pour les tarifs des activités périscolaires classiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE que la facturation du service périscolaire sera fixée comme suit pour l'année scolaire 2025-2026 :

Le matin à la demi-heure entamée comme suit :	
A partir de 7h00	1h30 facturées
A partir de 7h20	1h00 facturées
A partir de 7h50	30 mn facturées
Annulation de dernière minute pour un temps compris entre 7h00 et 8h30	1h30 facturées
Le temps de midi	**45 mn facturées**
Le soir à la demi-heure entamée comme suit :	
De 16h15 à 16h30 pour l'école du Ronzey De 16h45 à 17h00 pour l'école de la Madone	15 mn facturées
16h30 à 17h00	30 mn facturés
17h00 à 17h30	
17h30 à 18h00	
18h00 à 18h30	
18h30 à 19h00	
Annulation de dernière minute pour un temps compris entre 16h15 et 19h00	2h45 facturées et facturation du goûter (0.60 €)
Inscription de dernière minute après 7h00	Facturation à la demi-heure entamée + 2 euros

*par enfant

DIT que les tarifs sont fixés ainsi pour l'année 2025-2026 :

Activités périscolaires classiques :

Tarifs	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix à la demi-heure entamée, en €			
1	0.64	0.69	0.79	0.93
2	0.62	0.68	0.75	0.89
3 et plus	0.59	0.64	0.72	0.87

Activités périscolaires à thème (obligation de présence de 16h15 à 17h00 ou de 17h15 à 18h00)

Tarifs	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix au trimestre, en €			
1	33.50	34.50	35.50	36.50
2	32.50	33.50	34.50	35.50
3 et plus	31.50	32.50	33.50	34.50

Activités périscolaires à thème pour une séance.

Tarifs	A	B	C	D
Quotient familial (en €)	0/700	701/1200	1201/1600	1601 et +
Nbre d'enfants usagers /famille	Prix pour une séance, en €			
1	3.04	3.13	3.23	3.32
2	2.95	3.04	3.13	3.23
3 et plus	2.86	2.95	3.04	3.13

RAPPELLE que sont acceptés les règlements par chèque, espèce, virement bancaire, prélèvement automatique,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

AUTORISE Madame la Maire à la signature de tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Fabrice FOURDIN Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : 01 JUIL. 2025
Publication ou notification du : 01 JUIL. 2025
Publication site internet le : 01 JUIL. 2025
Affichage de la liste des délibérations le : 27/06/2025